

## PLACE DES MICROCREDITS/ONG DANS L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME DE LA PROVINCE DE L'ITURI. CAS DES FEMMES ET PERSONNES MARGINALISEES DE BUNIA

Angèle Namawa Magidriko<sup>1\*</sup> et Mireille Nyirber Afoyorwoth<sup>2</sup>

*\*Corresponding Author : -*

---

### RESUME

*L'autonomisation de la femme relève d'une grande capacité du gouvernement et du politique de pouvoir mettre en place une politique de microfinance en faveur des femmes et des personnes marginalisées. Elle relève aussi de la politique financière de chaque gouvernement pour lutter contre la pauvreté et de contribuer efficacement au processus de l'émancipation des femmes qui constitue aujourd'hui une question d'actualité et nécessaire. La dépendance totale de la femme à l'homme est un des aspects complexe qui la trainent encore dans cette image figée contre laquelle l'humanité se mobilise de lutter. D'où la nécessité pour la femme de chercher son indépendance en s'autonomisant économiquement. Cela n'est possible que par une mise en place d'une politique humanitaire d'octroi des soutiens, des aides ou des crédits aussi bien à la femme qui exerce une économie informelle qu'à celle qui n'a pas d'activité économique. Dans ce sens, la mise en place d'un système d'octroi de microcrédit occuperait une place non négligeable pour l'autonomisation de la femme dans la ville de Bunia.*

### ABSTRACT

*The empowerment of women depends on a great capacity of government and politics to be able to put in place a microfinance policy in favor of women and marginalized people. It is also part of the financial policy of each government to fight against poverty and to contribute effectively to the process of the emancipation of women, which is today a topical and necessary issue. The total dependence of women on men is one of the complex aspects that still drags them into this frozen image against which humanity is mobilizing to fight. Hence the need for women to seek their independence by empowering themselves economically. This is only possible through the implementation of a humanitarian policy granting support, aid or credit both to women who work in the informal economy and to those who have no economic activity. In this sense, the establishment of a system for granting microcredit would occupy a significant place for the empowerment of women in the city of Bunia.*

---

<sup>1</sup> Chercheuse en Gestion des Entreprises à l'Université de BUNIA, Province de l'Ituri Rép. Dém. Congo.\*

<sup>2</sup> Chercheuse en Comptabilité à l'Université de BUNIA, Province de l'Ituri, Rép. Dém. Congo.

## INTRODUCTION

Depuis la nuit des temps, la question du genre, de la place de la femme dans le développement économique, de l'égalité entre l'homme et la femme et la problématique de l'autonomie de la femme se pose avec acuité et se fait de plus en plus sentir dans le monde. Aujourd'hui, le cri de la femme se fait entendre, le 08 mars de chaque année devient une date historique et commémorative à laquelle la femme rappelle au monde qu'elle doit avoir l'autonomie, elle doit être considérée au même niveau que l'homme. La femme, autrefois considérée comme un être faible, vulnérable, destinée au ménage, destiné qu'à la procréation, est plus que cette image que la plupart des sociétés avait sur elle. Le temps d'oublier toutes ces qualifications est venu pour colorer et embellir la femme d'une autre couleur qui repense son image. Comme semblable à l'homme, la femme doit être considérée avec toutes ses potentialités et capacités pour renforcer la réussite des objectifs communautaires ou mieux nationaux et du millénaire. Il est question de transcender cette conception réductionniste sur la femme pour saisir l'importance et l'apport de celle-ci dans le développement et la réalisation des objectifs de millénaire des Nations Unies. Repenser la femme, c'est mettre en jeu toutes ses valeurs, ses qualités ou ses potentialités. C'est en fait positiver l'existence de la femme dans la société.

Aujourd'hui, la femme se réveille et prend à bras le corps son destin en valorisant et mettant ses qualités et potentialités au profit de la communauté complexe. Nombre d'institutions et gouvernements au monde se mobilisent et s'investissent pour la faire quitter de ce fossé de la dépendance à l'homme. D'où nécessité de parler de l'émancipation de la femme. La femme peut-elle attendre de l'homme pour s'émanciper ou elle doit s'émanciper ? Comment la femme peut-elle s'émanciper ? Quels moyens utiliser pour s'émanciper ? Le micro-financement peut-il aider la femme pour son émancipation ? Quel rôle peut jouer une structure de Microcrédit dans l'autonomisation économique de la femme ?

De ces questions, il se dégage que l'autonomisation économique de la femme constitue une facette des actions qui doivent entrer dans son émancipation. Et le financement des microcrédits sont mieux placés pour rendre la femme plus autonome à l'égard de l'homme qui se considère toujours plus supérieur parce que c'est lui qui donne, car comme l'on dit : « la main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit ».

Cette travail poursuit deux objectifs : montrer que l'autonomisation économique de la femme constitue un des réels moyens de son émancipation ; et la financiarisation des Microcrédits à la femme favorise réellement son autonomie dans la société.

Pour atteindre ces objectifs, nous utiliserons la méthode dé-constructive et reconstructive parce qu'il sera question de déconstruire la conception ancienne de la femme telle que conçue dans histoire où la femme était considérée comme une chose et voir dans quelle mesure il faut repenser l'image de la femme aujourd'hui. Au-delà de ces méthodes, nous ajouterons une approche démonstrative qui nous permettra d'analyser et démontrer le nombre de femmes qui ont accès au crédit à qui les structures de microcrédit octroient dans la ville de Bunia en occurrence les Organisations Non Gouvernementales : AMAB et CEMADEF. Ici nous nous attèlerons seulement sur la première Organisation qui est AMAB (*Association de Mamans Anti Bwaki*).

## I. PRESENTATION DE MICROCREDIT

Il n'y a pas d'autres questions qui nous permettront de présenter le Microcrédit ici que celles du genre : quel est la genèse de microcrédit ? Quelle est l'importance de ce Microcrédit ?

### I.1. Origines de Microcrédit

Nous ne pourrions pas focaliser les origines de Microcrédit sur une même et seule souche, mais bien plus de toute structure ou activité qui consiste à attribuer des prêts à faible montant à un individu ou groupe d'individus pour les aider à sortir d'une situation ou d'un état qui ne lui permet pas de se sentir considéré. Nous pensons ici aux Organisations Non Gouvernementales qui ont dans leur champs d'activités, le volet d'accorder des Microcrédit à une certaine catégorie des personnes dans la société dont le niveau de vie est en-deçà du normal et qui semblent marginalisées. Nous pouvons donc trouver des antécédents au microcrédit dans la pratique de prêt sur gage à taux faibles ou nuls pour les démunis dans les pays en voie de développement, dans les mutuelles de crédit agricole, les banques populaires, etc.

Pour certains, comme Pierre Kropotkine qui fait référence à l'une de ces expériences de micro-crédit tentée en Europe, le Fond des Petites Marchandes de Fleurs et de Cresson, créé par Anthony Ashley-Cooper : Dans ce fonds, l'on faisait des prêts pour permettre aux jeunes filles d'acheter un panier de fleurs en hiver lorsqu'elles sont dans un cruel besoin. Les prêts étaient accordés à des jeunes filles qui n'avaient pas de moyens, mais qui ne manquèrent jamais de trouver quelque autre pauvre prête à se porter caution pour elles.

Toutefois, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement ouvrier organisé est particulièrement porteur des pratiques de crédit mutuel. Ce sont notamment les militants socialistes imprégnés des idées de Pierre-Joseph Proudhon qui les mettent en œuvre. Un exemple parmi tant d'autres, dans le Jura suisse, dans la seconde moitié des années 1860 : « Les ouvriers loclois pensaient que les producteurs devaient être mis en possession des instruments de travail, et que l'échange des produits devait se faire sur base du coût de revient. Ils fondèrent bientôt une société de crédit mutuel, dont chaque adhérent était tenu de verser une prestation infime pour avoir le droit d'emprunter sans intérêts. Il s'agissait de venir en aide aux internationaux momentanément dans la gêne. Les fonds de la société de crédit mutuel locloise étant trop peu abondants, « les ouvriers du père Meuron » se bornèrent à faire des achats en commun»(Thomanh,1947: 28) dans le

dernier tiers du XX<sup>ème</sup> siècle, le système est repris et développé par le professeur d'économie Muhammad Yunus qui va créer en 1976 la Grameen Bank, organisme qui propose des prêts aux plus pauvres du Bangladesh.

A lire l'histoire, lors d'une séance de travaux pratiques d'un cours d'investissement, Muhammad Yunus propose à ses étudiants d'interroger les fabricants de tabourets en bambou les plus proches villages. Les 42 femmes artisanes ont besoin de 27 dollars au total pour développer leur activité. Or toutes les banques refusent de financer ce trop faible montant à des clients a priori insolvables. Yunus déclare avoir eu honte de cette situation et prête la somme de sa propre poche. En permettant aux producteurs d'acheter d'avance le bambou sans subir les variations importantes de prix, ils réussissent à créer des emplois et à rembourser intégralement Yunus (Jaudon, 2008 : 14)

Depuis 1999, la méthodologie de crédit adoptée par les institutions de microfinance prend de manière croissante la forme d'un produit individuel flexible, ressemblant plus aux produits bancaires classiques. La forme choisie à l'origine était basée sur la méthodologie de crédit collectif, utilisant les mécanismes d'épargne locale et de caution solidaire et la supervision des pairs pour couvrir le risque de crédit.

Quant à la République Démocratique du Congo, est généralement reconnu que l'histoire du microcrédit se subdivise en trois périodes, à savoir :

- De la période coloniale à 1970 ;
- De 1970 à 1990 ;
- De 1990 à nos jours.

### **En 1970**

Par le décret du 24 mars 1956, le législateur a organisé la création et le fonctionnement des « sociétés coopératives indigènes » dont l'objet social était de promouvoir, par la mise en Oeuvre des principes de la coopération, les intérêts économiques et sociaux de leurs membres exclusivement. Toutes les sociétés de type coopératif, y compris les coopératives d'épargne et de crédit (ou COOPEC), étaient assujetties à cette loi et placées sous la tutelle du Gouverneur de province.

De cette période, aucune structure financière de proximité formelle d'initiative privée n'a été agréée. En revanche, le pouvoir colonial a créé la Caisse d'Epargne du Congo (CADECO), Institution de droit public, afin de collecter les petites épargnes. Après l'indépendance, en 1969 précisément, la première COOPEC congolaise, « la Caisse Populaire Coopérative » fut créée à Mbuji-Mayi, mais son expérience ne fût pas concluante faute de cadres compétents.

### **De 1970 à 1990**

Cette période est caractérisée par l'émergence des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), en raison notamment de l'accessibilité des services offerts aux membres et de leur implantation dans les milieux les plus reculés du pays dépourvus de banques. Toutefois, faute d'un cadre légal spécifique, ces dernières continueront à se conformer aux dispositions du décret de 1956 et de ce fait seront désormais placées sous la tutelle du Ministère du Développement Rural. Le mouvement coopératif congolais se développa donc autour de trois foyers principaux notamment Bansankusu (Equateur) en 1970, Bukavu (Kivu) et Kinshasa en 1971 avec la création du réseau « Fédération des Caisses Populaires de Crédit LUYMAS/CBCO ». Dès ce moment, le mouvement s'est répandu sur tout le territoire national et plus sensiblement à Kinshasa, dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et du Kivu. La structure des (COOPEC) congolaises est caractérisée par une organisation à trois niveaux, le niveau primaire (COOPEC), le niveau secondaire (Centrale) et le niveau tertiaire (Union ou Fédération). Les COOPEC se charge de la mobilisation et de l'octroi des crédits aux membres. Les centrales regroupent plusieurs (COOPEC) dont elles assurent entre autres la cohésion. L'Union a plusieurs missions dont celle de représentation et de coordination des activités du réseau. En 1987, les coopératives détenaient l'équivalent de 7% de l'épargne du secteur bancaire. Elles étaient pour la plupart affiliées à des centrales provinciales regroupées à leur tour au niveau national en une Union des Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit « UCCEC ». En 1989, l'UCCEC supervisait cinq réseaux provinciaux totalisant 145 coopératives primaires, 274.389 membres et 4,9 millions de dollars américains d'épargne (Lebughe M. et al, 2003).

### **De 1990 à nos jours**

Depuis 1991, le contexte socio-économique et politique difficile caractérisé notamment par les pillages, l'hyperinflation, la prise des mesures monétaires incohérentes et l'instabilité politique, a contribué à fragiliser le système financier en RDC et particulièrement les COOPEC. Ainsi, les coopératives ont perdu, entre 1991 et 1993, près de 80 % de leur clientèle et 66 % des fonds placés dans les banques de dépôt, justifiant ainsi le climat de méfiance des membres envers ce mouvement (Lebughe M. et alii, 2003).

Aujourd'hui, la plupart des COOPEC se sont regroupées en 15 centrales et ont adhéré à des structures faitières de 3<sup>ème</sup> niveau, à savoir l'Union des Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit (UCCEC) et la Confédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit (CONACEC). Les Institutions de microfinance autres que les COOPEC, se sont développées en RDC dans les années 1990, dans le secteur informel. Elles sont l'Œuvre, dans la quasi majorité des cas, des Organisations Non Gouvernementales « ONG » et des initiatives locales de Développement (MPANZU BALOMBA, P., 2019).

## I.2. Importance de Microcrédit

Aussi longtemps que le monde continuera à évoluer en respectant les lois de la nature, l'inégalité dans la société continuera toujours d'exister entre les riches et les pauvres, les plus possédants et les moins possédants, les plus grands et les plus petits, ainsi de suite. Cette réalité de loi naturelle fait qu'on ait aujourd'hui certaines personnes qui se sentent de plus en plus marginalisées comme si elles n'ont plus d'importance et comme si elles ne sont là que pour accompagner les autres. Dans cette optique et voulant faire sortir cette catégorie des personnes, notamment les femmes, les personnes avec handicap, de ce gouffre de pauvreté, il est important de placer les structures de microcrédit dans les milieux ruraux des pays en voie de développement. Aussi faut-il ajouter que la pauvreté est un mal qu'il faut combattre jusqu'à sa dernière souche dans nos sociétés, car l'homme n'a pas été créé pour être pauvre selon qu'il veut réellement concrétiser le dessein de Dieu. C'est ici que se décèle l'importance des microcrédits quand nous savons que les sociétés sont faites de la manière où il y a d'un côté ceux qui ont des moyens et le pouvoir, de l'autre côté ceux qui manquent des moyens et qui sont faibles. Cela a créé la tendance selon laquelle certaines personnes dans la société ne dépendent que des autres pour vivre et cela en acceptant cette inégalité créée.

Aujourd'hui, avec toute la sensibilisation sur l'autonomie économique des femmes, il y a lieu de voir dans les microcrédits une nouvelle donne où les femmes veulent s'autonomiser si les hommes bloquent encore cette indépendance. La pertinence des microcrédits réside donc dans cet octroi de prêt sans intérêt ou à de très faibles taux d'intérêt à des groupes de populations qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels. Car le microcrédit, d'une manière générale la microfinance, est aujourd'hui unanimement reconnue comme un outil majeur de développement (Lina et Camus, 2007 : 22)

A l'ère actuelle, le microcrédit représente de plus en plus un véritable outil de lutte pour la réduction de la pauvreté dans le monde (Ayuk, 2015 : 75).

C'est dans cette logique qu'aujourd'hui à Bunia, les ONG de microcrédit se déploient pour aider tant soit peu les femmes vendeuses ambulantes du secteur économique et les marginalisés comme les handicapés, les albinos et les pygmées à être autonomes économiquement. Il y a dans la ville de Bunia, le CEMADEF et l'AMAB qui accompagnent les femmes dans la recherche de l'autonomie économique pour leur émancipation effective.

## II. QUESTION DE L'EMANCIPATION DES FEMMES

Depuis que l'histoire des femmes a gagné droit de cité, on n'a cessé de vérifier qu'elle était bien celle de la moitié de l'humanité, jusque-là négligée (Agulhon, 2014 : 304). Et cette dernière décennie, nos oreilles sont bouchées par des slogans très sensibles aujourd'hui, c'est la question de l'émancipation de la femme pour certains, d'autre vont dans une approche dynamique du concept parler de la question du genre, l'autonomisation de la femme, etc. Le 08 mars de chaque année devient une date commémorative pour la femme qui se rappelle justement de cette lutte sur son émancipation. Nous nous demandons aujourd'hui si la femme, elle-même connaît la signification du 08 mars. Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'elle arrive à ce jour ? Ce sont là de genre des questions qui nous permettent de partager avec vous.

### II.1. Historique de l'émancipation de la femme

Disons ici que les mouvements sur l'émancipation des femmes ne datent pas de cette dernière décennie. Elles viennent de très loin et d'une grande lutte des femmes et de certains gouvernements qui soutiennent l'émancipation des femmes. De prime à bord, il y a lieu de faire un coup d'œil sur la situation des femmes en Egypte antique.

En questionnant l'histoire, on trouve qu'en Egypte, il y a eu déjà cette question sur l'égalité homme-femme. En fait, la société égyptienne reconnaît aux femmes non seulement leur égalité avec les hommes, mais aussi leur indispensable complémentarité qui s'exprime notamment dans l'acte créateur. L'égalité homme et femme s'est aussi remarqué en droit égyptien ancien. Il semble que la femme égyptienne soit égale de l'homme au regard de la loi. C'est ainsi qu'elle peut gérer son propre patrimoine ou même se trouver à la tête d'une entreprise comme la dame Nenofer qui a été la chef d'entreprise au nouvel empire égyptien, elle peut divorcer, intenter un procès pour récupérer les bien du ménage, nous sommes là déjà à la 4<sup>e</sup> dynastie (Elle couvre une période d'environ -2670 à -2450).

Un auteur dit : « la femme égyptienne, la mère que l'on respecte avant tout, la femme sujette à une stricte loi morale, mais dotée d'une grande liberté d'expression, sa capacité juridique entière, son étonnante indépendance financière, l'impact de sa personnalité dans la vie familiale et gestion des biens communs et de ses biens propres » (DESROCHES.....) pourrait être à notre avis l'inspiratrice de quête de l'émancipation de la femme. Donc cette notion de l'émancipation et de l'autonomisation des femmes, selon ce que nous laissent comprendre les écritures, a été déjà traitée et a fait l'objet de discussion dans l'Egypte antique.

C'est depuis la décolonisation en 1960 que l'on peut lire les traces de cette notion de l'émancipation et du vouloir autonomiser les femmes en Afrique parce qu'à ce temps plusieurs gouvernements africains ont inséré dans leur programme politique la lutte pour l'émancipation des femmes (Doti Sanou, 1994 : 21)

Au Burkina Fasso par exemple, nous voyons que A.T. Sanon, G. Sanou et J. Sanon qui n'ont pas étudié les conditions de vie des femmes, mais leur réflexion sur la religion, la philosophie et la musique madarè font souvent référence au cas particulier des femmes (Doti Sanou, 1994 : 21).

En République Démocratique du Congo, la question de l'émancipation des femmes a commencé déjà aux années 1960 à 1965 dans la deuxième république avec le Président Mobutu par la mise en place d'une politique d'émancipation de la femme congolaise matérialisée en 1985 par la création du Département de la condition féminine et famille (*Condiffa*) dont les objectifs étaient :

- Lutter contre l'analphabétisme ;
- Alléger les tâches féminines par le moyen de technologies appropriées ;
- Elargir les programmes de formation et de vulgarisation agricole qui impliquent la participation des femmes ;
- Développer des infrastructures propres à aider les femmes dans leurs travaux ( Amri et Ramtohol, 2014 : 83).

A en croire les textes à notre lecture, cette politique d'émancipation de la femme congolaise initiée par le régime de Mobutu a été une production sociale nécessitée par la mise en œuvre d'une stratégie destinée à incorporer les femmes dans le MPR pour en faire des militantes de seconde zone, pour en faire des soutiens du régime (Amri et Ramtohol, 2014 : 83). Quand on analyse le parcours de la femme dans le passé, il ne fait l'ombre d'aucun doute que par rapport à la période coloniale, le régime mobutiste a énormément contribué à avancer la cause de la femme congolaise et en particulier à la rendre, dans la mesure du possible, visible dans l'espace public (Amri et Ramtohol, 2014: 83).

Au-delà des frontières africaines, la question a été prise à bras le corps. Nous pensons ici à la Belgique qui depuis 1830 a connu des mouvements féministes marquant l'histoire de ce pays lorsque les femmes réclamaient les mêmes droits que les hommes, mais pour pouvoir les exécuter à leur façon (Rokeyhem, Aubenas et Vercheval-Vervoort, 2006 : 255).

Leur revendication prend source d'un constat qui part des écritures saintes. Elles voient parfois l'injustice ancrée dans les écritures saintes. Il faut arriver à faire le tri entre ce qui est parole d'homme et parole de Dieu. On ne peut pas admettre, disent-elles que la parole de Dieu serve à opprimer les femmes (Rokeyhem, Aubenas et Vercheval-Vervoort, 2006 : 255).

En Allemagne, il y a eu des groupes de femmes allemandes qui s'étaient mobilisées pour réclamer leur place et considération au sein de l'armée en 1909. A la marge de toutes ces femmes, il a existé une dame allemande, scientifique et religieuse de son état, appelée aussi la porte-parole de l'émancipation des femmes (*Porte-Parole des femmes catholiques*), Edith Stein a lutté pour l'émancipation des femmes de son époque. Tout au long de ses années d'études, Edith Stein n'avait cessé de militer activement pour les droits de femmes. Pour cette dame, philosophe allemande, il n'y a pas des tâches qui échapperaient à la capacité de la femme. C'est-à-dire « il n'y a pas une seule profession qui ne puisse être exercée par une femme » (Feldmann, 1998 :66), comme l'a-t-elle constaté en soutenant qu'aucune femme n'est seulement femme. Aujourd'hui, la question devient de plus en plus criante et épineuse dans la mesure où tous les gouvernements du monde se mobilisent pour sortir la femme de carcans de sous-estimation, de méfiance et manque de considération dont elle est victime dans la société. D'où la nécessité de libérer les femmes de certains aspects qui bloqueraient leur émancipation.

## II.2. Libération de la femme de la dépendance de l'homme

« Une femme qui veut annexer un homme pour exister, qui a ce comportement d'appropriation invasif, qui dit : « j'ai besoin de toi pour vivre » démontre qu'elle est captive de la norme et de la guerre des sexes. De même pour l'homme qui aurait la même attitude vis-à-vis de la femme » (Jezequel, 2013 :239)

« L'expérience enseigne depuis le début du monde, la femme est destinée à être la compagne de l'homme et la mère des humains. Son corps est fait pour cela. Mais à cela correspond aussi sa particularité psychique (...) soigner, conserver et préserver, nourrir et faire grandir, c'est là ce qu'elle désire naturellement en tant que mère » (Feldmann, 1998 :67).

Si depuis le début du monde, la femme est destinée à être la compagne de l'homme, nous nous demandons d'où vient cette suprématie et domination de l'homme sur la femme ? Est-ce que c'est par le fait que c'est l'homme qui verse la dote pour sa femme comme dans le cas de la plupart de coutumes africaines ? Est-ce par le fait qu'il la sollicite en premier ? Est-ce par le fait qu'on le sacre le chef de famille ? De cette vision, il y a lieu d'interroger le sens du concept « compagne ». Selon le dictionnaire de français Larousse, « la compagne est celle qui partage le même idéal, les mêmes joies, les mêmes peines que quelqu'un. Elle est aussi celle qui partage la vie de quelqu'un comme épouse ou comme concubine » (Larousse, 2005). Celui ou celle qui partage avec...est sans doute un ou une ami(e). Mais d'où vient la domination de l'un sur l'autre dans une telle amitié ? C'est l'ignorance de la femme de ses valeurs, capacités et ses potentialités dans la société en tant qu'égale à l'homme qui fait que ce dernier profite pour imposer ses idées. Cette imposition se décèle dans certaines relations structurées.

En effet, « l'homme a inventé le mariage patriarcal afin d'enfermer la femme dans un lien de devoir et de dépendance, car l'homme de son côté conservait le droit d'une sexualité polygame » (Jezequel, 2013 :239). La femme dans un contexte précis de son émancipation, pour ne pas parler de son affranchissement, ne peut pas attendre de l'homme sa libération en tant qu'être égal l'homme. Cette libération doit sortir du courage, de la sérénité et de la perspicacité de la

femme elle-même, car selon l'expérience du sens ultime de l'amour, toute fusion, appropriation, dépendance est une suspension de son objectif transformant et libérateur (Jezequel, 2013 :239).

L'objectif de la femme est de sauver, de conserver, de nourrir les humains. Il est vrai qu'aujourd'hui la femme veut sa libération dans les conditions telles que nous la vivons. Il est donc important que la femme dans le souci de sa libération cherche à se mettre à l'abri de la main tendue à l'homme, car dit-on : « la main qui donne est plus puissante que celle qui reçoit ». Dans cette optique, lorsque la femme prendra sa destinée à main, lorsqu'elle retrouvera son sens et ses capacités même à l'absence de l'homme qu'elle peut vivre, lorsqu'elle se retirera de ce parti féministe de dépendance, elle recouvrera sa libération. Et cela n'est possible que lorsqu'elle s'autonomise.

### **II.3. Libération de la femme de son complexe dans la société**

Un autre aspect qui bloque les femmes dans leur lutte pour l'émancipation dans la société, c'est ce sentiment de complexe qui ne se libère pas. Dans plusieurs cultures et traditions africaines et même dans certaines cultures européennes et exotiques, on lit que la femme n'a pas la parole dans le lieu public. Ce complexe peut se lire sur deux points de vue : premièrement ce complexe provient de tout ce que les femmes ont eu comme formation familiale ou culturelle dans son cadre naturel où elle est née et a grandi, toutes les informations qu'elle reçoit lors de partage avec les amis et parents font que les femmes ne prennent pas la parole devant le public. Deuxièmement il peut provenir de sa nature même en tant qu'un *Etant*, car généralement on connaît que la femme a un caractère introverti qui la traîne souvent dans « le plus-écouter », « le plus-encaisser » et « plus-observer ». La question du complexe des femmes ne peut se résoudre que lorsqu'elle-même prend conscience de reconnaître ses capacités et potentialités. Il faut un petit rappel tout simplement pour qu'elle arrive à surmonter ce complexe. Comment ? C'est par une éducation, une instruction qui au préalable l'initie à prendre la parole publiquement pour défendre ses idées.

C'est ce complexe-là qui lui fait traîner les pas pour parler dans les lieux publics, pour briguer les postes supérieurs dans la gestion de la cité. C'est vrai qu'il est important de tenir compte aussi du caractère inné de l'Être en tant qu'un individu qui peut être différent de l'un comme de l'autre, mais le sursaut que l'on proposerait à la femme si pas aux femmes, principalement celles de Bunia pour briser son complexe, c'est de reconnaître ses capacités, de s'accepter en tant que femme et de comprendre qu'elle est aussi capable de faire comme l'homme. Edith Stein le reconnaîtra en ces termes : « il n'y a pas une seule profession qui ne puisse être exercée par une femme » (Feldmann, 1998 :67). C'est en comprenant qu'elle peut aussi faire comme l'homme, qu'elle va casser ce complexe. Il faut ici commencer par une sensibilisation des femmes à s'accepter en tant que femmes. Ensuite, il faut les responsabiliser afin qu'elles se sentent valorisées.

### **II.4. Libération des femmes de certaines normes de la coutume et de la religion**

La réussite de l'émancipation des femmes tient compte de multiple paramètres comme nous l'avons déjà commencé à énoncer, au-delà desquels il y a la coutume et la religion dont certains aspects ne favorisent pas l'émancipation des femmes. En se référant toujours au peuple mandarè, nous trouvons que les femmes sont traînées par le poids de la coutume et de la religion. Dans cette culture, lorsque les femmes accèdent au monde des épouses, elles doivent vivre en respectant les droits et les devoirs que leur reconnaît la coutume et qui augmentent avec la maternité et l'âge (Doti Sanou, 1994 : 52).

Pour les différentes cultures de l'Ituri comme chez le peuple mandarè, les femmes idéales sont celles qui ont été éduquées selon les normes coutumières, qui ont franchi les différentes étapes de l'initiation et se sont mariées selon le consensus familial, resserrant ainsi leur lien entre deux familles de la cité (Doti Sanou, 1994 : 52). Cela dégage, à nos yeux la place qu'occupe les femmes ituriennes en général et celles qui se trouvent dans la ville de Bunia en particulier. Aujourd'hui en Ituri, les femmes sont plus liées et traînées à leur coutume. Il n'est pas faux que la coutume influe sur les personnes en occurrence les femmes surtout lorsqu'elles sont sollicitées pour le mariage et leurs modes de vie dans le toit conjugal. On relève à cela une forme de discrimination, de condamnation qui ne dit pas son nom réellement. Dans les différentes communautés de l'Ituri, comme chez les mandarès par exemple, les femmes doivent donc vivre et évoluer sous l'étroite dépendance de la coutume. Celles qui s'en démarquent trop sont condamnées notamment en quittant leur village (Doti Sanou, 1994 : 52). C'est ainsi que pour être en harmonie avec la famille et la coutume, les femmes sont obligées de se soumettre aux exigences de la coutume, bonnes ou mauvaises qu'elles soient. Mais la question importante ici est de savoir pourquoi seulement des femmes qui doivent se soumettre et sont obligées d'observer ? Et pourquoi pas les hommes aussi ? C'est cette discrimination qui doit s'effacer pour que les femmes de l'Ituri en général et celles de Bunia en particulier retrouvent leur émancipation à travers une autonomie raisonnable et responsable. Dans les conditions telles que décrites ci-haut, les femmes de Bunia sont loin d'être libérées afin de vivre comme les hommes dans la société si et seulement si elles ne s'efforcent pas de se libérer.

Il en est de même pour certaines religions qui mettent les femmes dans les conditions semblant inhumaines. Sans pour autant citer ces religions pour des raisons d'éthique, la plupart des religions dans la zone de l'Ituri en général et la ville de Bunia en particulier ne favorisent pas les femmes à s'émanciper, à s'autonomiser. Pour ces religions, la revendication et l'autonomisation des femmes sont une forme de subversion et de révolte contre les lois et les prescrits divins, les lois naturelles. Dans des telles conditions, il n'est pas moins difficile que les femmes de cette ville se délivrent de cette oppression, domination et mauvaise considération. La maternité ne devrait pas faire l'objet d'une non-considération des

femmes dans la société normalement, bien au contraire, elle devrait être élevée à haut niveau. Cela impliquerait d'ailleurs l'élévation des femmes. Et donc la maternité qui est trop souvent représentée comme un simple acte procréateur et la femme comme une matrice qui met au monde les enfants afin de perpétuer la race humaine, une gardienne des vertus et des valeurs patriarcales doit porter une valeur et considération.

De tout ce qui précède, avec toutes les mobilisations que le monde connaît aujourd'hui sur la condition de la femme dans la société, il est plus qu'urgent de sensibiliser les tenants de coutumes et les religions sur les notions liées à l'émancipation et l'autonomisation des femmes.

### **III.MICROCREDIT ET AUTONOMIE ECONOMIQUE DES FEMMES DE BUNIA**

La tâche que nous nous donnons dans cette section est de dégager la place et le rôle que jouent les Organisations Non Gouvernementales dont le microcrédit constitue un volet de leurs activités dans l'autonomisation économique des femmes de l'Ituri, en général, et celles de Bunia, en particulier. Ici, nous essayerons de mettre en place l'expérience d'une Organisation Non Gouvernementale qui œuvre dans la ville de Bunia et s'occupe du secteur d'encadrement, de soutien et d'accompagnement des femmes dans les commerces et l'entrepreneuriat.

Au-delà de tous ces aspects, nous tâcherons d'analyser certainement l'impact de la présence de ce microcrédit sur la vie et sur l'entrepreneuriat des femmes de la ville de Bunia, ainsi que le rôle que les femmes entrepreneures jouent dans l'économie de la Province. Ce n'est qu'à la fin que nous allons sans doute voir comment cette autonomie économique des femmes peut jouer ou mieux influencer sur la lutte contre la pauvreté à travers la contrée.

#### **III.1. ONG : AMAB dans l'autonomisation économique des femmes de Bunia**

C'est depuis les années 1998 que sont nées ces structures humanitaires dont l'objectif est d'aider la femme et les marginalisés de la Province de l'Ituri, en général, et celle de Bunia, en particulier, à avoir une autonomie économique dans la société. Nous sommes là dans un contexte ou période purement conflictuelle que l'Ituri a connue, laquelle période a occasionné le déplacement des familles. Cela pousse à imaginer le niveau de pauvreté auquel vivent toutes ces familles déplacées. C'est ainsi que ces Organisations Non Gouvernementales, en occurrence l'AMAB ayant découvert que pour lutter contre la pauvreté, il faut investir à la femme, étant donné que l'autonomisation féminine constitue ainsi l'un des pivots de la lutte contre la pauvreté (Kabeer, 2005 :16) va mettre en place une politique d'encadrement et d'accompagnement de toutes ces femmes et marginalisés après qu'elle leur ait financé pour leur autonomie surtout que pas mal de pères de famille n'ont plus de travail.

A voir de plus près, dans cette pauvreté, il y a souvent les femmes et enfants qui souffrent, car selon les expériences, comme le constate d'ailleurs Naila Kabeer, les femmes et les hommes ne subissent pas la pauvreté également et ne la vivent pas de la même manière (Kabeer, 2005 :22). Par conséquent, il faut s'attaquer non seulement à la pauvreté, mais aussi à l'inégalité de genre au niveau de la société dans son ensemble, ainsi par des interventions ciblées visant à éliminer les désavantages spécifiques (Kabeer, 2005 :22) des uns et des autres. C'est dans cette logique que cette organisation s'investit pour donner une réponse adéquate à ce mal qui ronge déjà la société iturienne. Si l'on s'appuie sur les expériences de cette organisation, comme c'est elle qui a su mettre son projet en faveur de cette catégorie des personnes qui crouissent dans la misère, nous trouvons qu'il était important que ces genres d'organisations existent dans le milieu pour suppléer à l'insuffisance du Gouvernement.

L'un des objectifs du millénaire pour le développement adopté par les Etats et les gouvernements du monde lors du sommet spécial des Nations Unies qui s'est tenu en l'an 2000, consiste à assurer l'autonomisation des femmes (Kabeer, 2005 :16). Assurer l'autonomisation des femmes implique la nécessité de mettre en place des formations, des ateliers de formations, de sensibilisation et la conscientisation des femmes qui sont les cibles dans tels projets étant donné le taux d'analphabétisme élevé. La contribution des ONG dans le processus de l'autonomisation des femmes et les marginalisés ituriens n'est pas moins considérable. La bonne question à ce niveau serait de voir comment cette structure fonctionne-t-elle dans la ville ?

A en croire les gestionnaires de cette structure, son fonctionnement quant à la mise en place de la procédure d'octroi de crédit et de suivi des activités des femmes, est plus rigoureux que les autres. Parce qu'il s'agit de l'AMAB, son financement vient au départ de la cotisation de l'ensemble de ses membres déjà en fonction. Comme aventure du début, AMAB a commencé à fonctionner sur base des cotisations au moins dix femmes commerçantes qui se sont mobilisées pour faire cette caisse dont le but était de s'entraider. Par mois, ces femmes contribuaient dix dollars américains par chacune tout au début. Finalement aujourd'hui elles se sont constituées en une structure qui a atteint plus de 200 membres femmes et marginalisés qui cotisent trois dollars américains défalqués du revenu de la production de chacun par mois.

Ces fonds de cotisation servent justement à aider d'autres femmes et marginalisés dépourvues de moyen et sans activité d'emboîter les pas : ces fonds sont remis aux nouvelles adhérentes pour qu'au retour ils soient remis à la caisse sans intérêt bien entendu.

Dans sa politique, l'ONG AMAB octroie de crédit qui peut être financier ou matériels à une femme, mais son souhait est que cette bénéficiaire arrive aussi à aider d'autres femmes à s'autonomiser.

En analysant cette chaîne, on voit que l'Association a besoin que son aide atteigne la dernière personne ou femme qui soit la plus lointaine possible pourvu qu'elle soit autonome dans sa société, car son but principal est de chercher à occuper les femmes et les marginalisés qui n'ont pas d'activités qui les occupent. D'un tel travail, il s'attend des difficultés qui inquiètent souvent les donateurs. Il y a notamment :

- L'inactivité de certaines femmes et personnes marginalisées qui reçoivent les crédits sans les fructifier ;
- Le manque de volonté de pouvoir aider les autres par certaines personnes qui ont bénéficié des moyens venant du Bureau ;
- La difficulté de faire le suivi sur l'évolution des bénéficiaires des crédits qui sont éloignés.

A en croire les femmes bénéficiaires de ces types de crédit, les microcrédits comme volet d'activité de certaines ONG constituent un canal très important pour les femmes et les personnes marginalisées de recevoir les aides directement de la part des partenaires étrangers pour leur autonomisation. Ainsi donc sur le plan statistique : AMAB a commencé avec dix femmes commerçantes. Aujourd'hui cette Organisation réunit et a autonomisé plus de 200 Membres dont 102 femmes mariées, 123 filles-mères et 35 veuves.

### III.2. Accès des femmes de Bunia au Crédit des ONG-AMAB

La question que l'on peut se poser ici est de savoir qui peut accéder à ce crédit. Nos recherches révèlent que c'est toute femme et personne marginalisée sans activités génératrices de revenus et ayant manifesté un intérêt de travailler sous l'idéal de la structure donatrice de l'aide. Cela veut dire que toute femme ou marginalisé qui manifeste son assentiment de travailler comme l'organisation demande, peut bénéficier ce crédit de ces ONG. Tout n'est pas du miel dans cette offre. On ne saura pas confirmer avec certitude si toutes les femmes de la ville de Bunia bénéficient de ces crédits. Il y en a qui en bénéficie et d'autre non. Pour celles qui n'en bénéficient pas, il y a quelles raisons à noter :

- L'ignorance de l'information sur l'octroi de crédits ;
- La peur d'être arrêté au cas où les activités ne marchaient pas ;
- La peur de leurs maris à la maison ;
- La non motivation sur cette donne ;
- Le manque des formations qui renforceraient les capacités de ces femmes sur l'auto prise en charge.

**III.3. Microcrédits et l'entrepreneuriat des femmes et personnes marginalisées de Bunia** Formuler toute une session en ces termes veut tout simplement dire « quel rapport y a-t-il entre les microcrédits et l'entrepreneuriat des femmes et des personnes marginalisées de Bunia.

A propos, de nombreux travaux et recherches établissent cette relation entre la pérennisation des institutions de microfinances et le développement de l'entrepreneuriat (Ndjambou, 2013 :100)

Dans ce cadre ou contexte de cette étude, il paraît clairement que les microcrédits ont joué et jouent sur l'entrepreneuriat dans la mesure où nous constatons à Bunia que les microcrédits qui offrent les prêts aux femmes occasionnent justement l'éclosion de petites et moyennes entreprises dont les entrepreneures sont la plupart des femmes qui ont été en contact avec ces ONG dont les missions sont d'aider les femmes et les personnes marginalisées à s'autonomiser à partir d'un entrepreneuriat. Le bilan positif des activités de ces ONG sur le plan de l'autonomisation des femmes en Ituri, en général, de celles de Bunia, en particulier, étant visible, devrait servir d'exemple et modèle au gouvernement pour réajuster sa politique de lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, il n'est aucun doute que les microcrédits concrétisent l'un des objectifs millénaires des Nations Unies sur l'autonomisation des femmes et aussi par le fait que, en encourageant les activités entrepreneuriales de femmes, il est un des outils de lutte contre la pauvreté (Ndjambou2013 :101).

Donc, il apparaît opportun pour les institutions de microfinance de mettre en place une politique basée sur la pérennisation des institutions de microfinances dans son étroite relation avec la création des activités génératrices de revenus afin d'enrayer le chômage (Ndjambou, 2013 :100). Lorsque le taux de chômage est élevé, il y a possibilité que le taux de criminalité, des actes qui entravent des bonnes mœurs augmentent.

Selon les sondages faits, l'existence de microcrédits à Bunia favorise cette indépendance, autonomie tant réclamée par les femmes pour leurs émancipations et contribue également au développement de ce milieu.

### III.4. L'autonomie économique des femmes comme expression de la lutte contre la pauvreté

Ayant reconnu en la femme cette capacité d'amener le développement en éliminant la pauvreté dans son cadre, il était important ici de souligner aussi que l'autonomisation économique des femmes crée une sorte de digue contre la pauvreté sociale. Donc, il est impérieux d'éradiquer cette tendance qui inégalise l'union homme-femme, car l'expérience montre que les femmes sont les meilleurs acteurs du développement à partir de leurs activités économiques informelles. La redistribution des ressources et des responsabilités entre les membres de la famille empêcherait l'émergence des inégalités intrafamiliales (Kabeer, 2005 :21). Si l'on affirme que les microcrédits contribuent à la lutte contre la pauvreté et que ces microcrédits trouvent les meilleurs canaux pour lutter contre ce mal en la femme à travers le financement

qu'elle reçoit, donc il serait important de dire en effet que les activités économiques de la femme seraient mieux placées dans la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, les recherches montrent que l'autonomisation des femmes et les investissements dans l'amélioration de leurs conditions d'existence et de leurs capacités se traduisent par des gains considérables en développement (Kabeer, 2005 :21). Les femmes sont les acteurs économiques de premier plan (Kabeer, 2005 :13). C'est ainsi qu'avec leurs activités économiques, elles arrivent à lutter contre la pauvreté en commençant par leurs foyers pour étendre cette lutte dans le quartier, dans la ville pourquoi pas dans le pays. En tout, il y a la responsabilité de la femme qui est mise en jeu. Car c'est elle qui organise la maison, son foyer et sa famille. Sous prétexte d'un manque de compétence politique, elles sont maintenues à l'écart du pouvoir, et voilà qu'elles trouvent refuge dans le secteur économique.

Etant donné que dans le vécu de la pauvreté, seuls la femme et les enfants souffrent beaucoup, la condition des femmes suscite aujourd'hui des rencontres, débats et publications (Kabeer, 2005 :261) en vue d'une reconstruction de sa place dans la société.

L'Afrique reconnaît la différence des sexes et rejette le refoulement de l'identité sexuelle (Chanthalangsy et Crowley, 2014, p.18), mais la question est celle de savoir la place ou l'image aujourd'hui que l'on peut donner à la femme dans la société africaine en général et iturienne en particulier. Doter les femmes de tous les moyens pour son autonomisation, c'est en fait chercher à résoudre ou mieux à donner réponse à cette question de la pauvreté. La contribution des femmes dans la lutte contre la pauvreté est plus considérable lorsqu'elles se sont autonomisées. Cela veut dire que le gouvernement et le politique sont invités à réorganiser leurs politiques de microcrédit pour permettre aux femmes de s'autonomiser, car si elles s'autonomisent, les femmes seront capables de lutter contre le chômage et la pauvreté dans la société.

### **Conclusion**

La question de l'autonomisation de la femme relève d'une grande capacité et de souplesse du gouvernement et du politique de pouvoir mettre en place une politique de microcrédit en faveur des femmes et des personnes marginalisées. Elle relève aussi de la politique financière de chaque gouvernement pour lutter contre la pauvreté et de contribuer efficacement au processus de l'émancipation des femmes constituant aujourd'hui une question d'actualité et nécessaire. La femme qui a été considérée depuis longtemps comme semblable à l'homme, comme celle qui ne s'occupe que du ménage et de la maternité pour perpétuer l'espèce humaine doit être revêtue d'une valeur, d'une bonne image en tant qu'être ayant toutes les facultés, les potentialités et les qualités dans la société comme l'homme. Aujourd'hui l'égalité Femme-Homme n'est plus à douter dans la mesure où la femme a montré de quoi elle est capable dans la société. La redécouverte, la considération et la réclamation de l'émancipation des femmes ont conduit à l'humanité par le truchement des organisations humanitaires tant internationales que locales à déconstruire l'image tronquée de la femme qui fut érigée depuis le passé en passant par des sensibilisations, des mouvements de protestations sur les mauvaises conditions des femmes et l'adoption de certaines lois qui protègent et favorisent l'émancipation des femmes. Et pour arriver à cette émancipation, il a été décelé un certain nombre de préalables à prendre en compte. La libération de la femme de tout ce qui l'empêche de vivre ses droits, de se sentir considérée comme l'homme constitue un atout pour que la femme vive son émancipation.

La dépendance totale de la femme à l'homme est un des aspects complexe qui la trainent encore dans cette image figée contre laquelle l'humanité se mobilise de lutter. D'où la nécessité pour la femme de chercher son indépendance en s'autonomisant économiquement. Cela n'est possible que par une mise en place d'une politique humanitaire d'octroi des soutiens, des aides ou des crédits aussi bien à la femme qui exerce une économie informelle qu'à celle qui n'a pas d'activité économique.

Les ONG ayant de volet de microcrédit en Ituri comme AMAB et CEMADEF ont montré qu'à partir des petits crédits qu'elles reçoivent de ces organisations, les femmes sont autonomes et vivent mieux aujourd'hui. Donc, les microcrédits ont joué un rôle important dans l'autonomisation économique des femmes de l'Ituri en général et celle de Bunia en particulier visible dans l'entrepreneuriat au travers de la ville. Cette transformation des femmes commerçantes ambulantes et celles désœuvrées, en entrepreneures a constitué pour nous un des aspects très importants dans le processus de développement économique de la province.

C'est ici que nous demanderons au gouvernement de mettre en place une politique d'octroi des crédits aux femmes entrepreneures à travers les Organisations Non Gouvernementales crédibles qui sont déjà en œuvre pour cette fin afin de sortir les femmes de ce gouffre de la sous-estimation.

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- [1] AGULHON M., 2014, *Femmes Familles Filiations : Société et histoire*, Paris, P.U.P.
- [2] AMRI L. et RAMTOHUL R. 2014, *Genre et citoyenneté à l'ère de la mondialisation*, Dakar, Codesria.
- [3] AYUK E.-T., 2015, *La microfinance en Afrique Centrale : le défi des exclus*, Ottawa, CRDI.
- [4] CHANTHALANGSY P. et CROWLEY J., 2014, *Manuel de Philosophie. Une perspective Sud Sud*, Paris, UNESCO.
- [5] *Dictionnaire de Français. LAROUSSE*, 2005.
- [6] DOTI SANOU B., 1994, *L'émancipation des femmes mandarè : l'impact du projet administratif et missionnaire sur une société africaine, 1900-1960*, News-York, E.J. Brill.
- [7] FELDMANN C., 1998, *Edith Stein. Juive, athée, moniale*, Freiburg, Saint Augustin.
- [8] JAUDON J.-F., 2008, *Microcrédit et maxiconso*, Paris, Publibook.
- [9] JEZEQUEL J.-Y., 2013, *La libération de l'homme*, Paris, Publibook.
- [10] KABEER N., 2005, *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectif du millénaire pour le développement*, Paris, Le Harmattan.
- [11] LIMA P. et CAMUS J., 2007, *Voyage au cœur d'une révolution : La microfinance contre la pauvreté*, Paris, J.-C. Lattès.
- [12] MPANZU BALOMBA, P., « Microfinance en République Démocratique du Congo : Cas du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa » in [https://www.memoireonline.com/05/07/448/m\\_microfinance-rdc-site-maraicher-n-djili-cecomaf13.html](https://www.memoireonline.com/05/07/448/m_microfinance-rdc-site-maraicher-n-djili-cecomaf13.html)
- [13] NDJAMBOU R., 2013, *L'entrepreneuriat au Gabon : bilan et perspectives*, Paris, Publibook.
- [14] THOMANH C., 1947, *Le Mouvement anarchiste dans les Montagnes neuchâteloises et le Jura bernois (Thèse)*, Paris, La Chaux-de-Fonds.
- [15] VAN ROKEGHEM D. S., AUBENAS J., VERCHEVAL-VERVOORT J., 2006, *Des femmes dans l'histoire en Belgique, depuis 1830*, Bruxelles, Luc-Pire.